

FICHE DE POSTE SPECIFIQUE

Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°6
	INTITULE DU POSTE	Médiateur de prévention violence scolaire Circonscription
	PLACE DU POSTE	Le médiateur prévention violence travaille au sein de l'équipe de circonscription dans le premier degré et en lien étroit avec les principaux de collège dans le second degré. Les postes sont implantés sur les circonscriptions suivantes : Epinay ; Pierrefitte-Villeteuse ; Saint-Denis 1 ; Saint-Denis 2 ; Saint-Denis 3 ; Sevran ; Stains Le médiateur prévention violence exerce ces missions en lien avec la mission vie scolaire de la DSDEN93, sous la responsabilité du proviseur vie scolaire, et l'IEN référent élèves au comportement dit « hautement perturbant ».
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le médiateur prévention violence occupe une fonction propre au département de la Seine-Saint-Denis destinée à prévenir et mieux prendre en charge les situations de violence.
	MISSIONS	Le médiateur prévention violence aide les enseignants démunis devant des élèves au comportement dit « hautement perturbants ». Il peut intervenir lors de situations de crise engendrées par ces perturbations (décrochage scolaire, relations élèves, enseignants, familles) ; dans des situations de crise, de suivi de crise et/ou de répondre à des situations individuelles.
	FONCTIONS	<p>■ Le médiateur intervient dans le premier et second degré : son intervention se justifie quand un grand nombre d'actions et de remédiations ont été mises en place et semblent ne pas avoir produit les résultats attendus.</p> <p>■ Il organise des entretiens avec les élèves, les enseignants, les membres du RASED, les équipes de suivis et/ou les parents.</p> <p>☞ Il prend attache avec les différents organismes et groupes d'aides extérieurs à l'établissement (dans le cadre du suivi des élèves) ;</p> <p>☞ Il aide à l'analyse de la situation particulière de l'élève en liaison étroite avec la famille, les équipes éducatives et les partenaires extérieurs. Il réalise des observations, analyse et interprète les données recueillies.</p> <p>■ Il contribue activement à l'analyse des situations de ces élèves au comportement dit « hautement perturbants » en apportant :</p> <p>☞ une méthodologie de travail et des ressources tant pratiques que théoriques concernant les problématiques de ces élèves.</p> <p>■ Il établit avec l' IEN ou le Chef d'Établissement une stratégie pour sortir du conflit , propose des outils ou dispositifs ;</p> <p>☞ aide à la mise en acte des stratégies ; soutien aux équipes éducatives, mises en place d'accompagnements et établit ou rétablit la communication entre l'établissement et la famille.</p> <p>■ Il facilite le rapprochement des partenaires_(ASE, CMP..) : pour répondre à la situation d'urgence et impulser et construire une communication pérenne</p> <p>■ Il suggère et/ou participe aux REE, équipe de suivi, GSPD ; GPDS (ex-GAIN)..</p> <p>■ Il assure le suivi des situations de crise et travaille en prévention. Il constitue une ressource et un appui pour les équipes éducatives.</p> <p>Le médiateur prévention violence scolaire intervient aussi dans les actions pour la prévention de la violence scolaire et du harcèlement, en liaison avec la Mission Vie Scolaire et les services médico-psycho-sociaux-éducatifs.</p> <p>■ Il peut participer aux animations et formations pédagogiques de la circonscription ou du collège, à des groupes de travail au niveau départemental pour la lutte de la prévention de la violence scolaire et du harcèlement</p>
	COMPETENCES	Le médiateur prévention violence scolaire est un enseignant qui détient une capacité d'analyse de la violence scolaire fondée sur une connaissance approfondie de la psychologie de l'enfant et de l'adolescent et de son environnement social et familial, des institutions (Éducation, Justice, Police, Santé) et des ressources départementales. Outre une éthique professionnelle avérée, une qualité d'écoute et d'ouverture d'esprit, cette mission nécessite une capacité à travailler en équipe et à contribuer à apaiser les situations tendues
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Etre Enseignant titulaire
	NOMINATION	Poste à Avis. Affectation au mouvement principal à titre définitif et à titre provisoire dans le cadre du mouvement complémentaire sous réserve d'avis favorable
	CONTACT	M. François-Sébastien DEMORGON, proviseur vie scolaire Tel : 01 43 93 73 62